

Élections 2022

- **comité directeur**
- **commission de contrôle**

Vous allez procéder au vote pour le renouvellement des membres du comité directeur et de la commission de contrôle de l'association sportive, culturelle et d'entraide de l'environnement des Côtes-d'Armor (ASCEE 22).

- | | | |
|---------------------------------|---------------------|----------------|
| ✓ <u>Comité directeur</u> | 5 postes à pourvoir | 4 candidatures |
| ✓ <u>Commission de contrôle</u> | 2 postes à pourvoir | 2 candidatures |

Le mandat des élus au comité directeur est de 6 ans, renouvelable par tiers tous les 2 ans.
Le mandat des élus à la commission de contrôle est de deux années.

Le vote aura lieu uniquement par correspondance. La date butoir est fixée au **jeudi 6 janvier 2022**.

Le dépouillement du scrutin sera effectué le vendredi 14 janvier 2022 par des adhérents extérieurs au comité directeur.

Procédure du vote par correspondance : (enveloppes non fournies)

1. Insérer votre bulletin dans une première enveloppe vierge :
- aucune mention apparente sur celle-ci sous peine de nullité.
2. Cette première enveloppe sera introduite dans une deuxième enveloppe :
- vous y indiquerez vos nom, prénom, n° de carte d'adhérent
- et la mention « élections ASCEE 2022 ».
Cette deuxième enveloppe sera fermée.
3. Vous adresserez votre vote pour le 6 janvier 2022 :

ASCEE 22 – DDTM – Élections - 1 rue du parc – CS 52256 - 22022 Saint-Brieuc cédex

Votre correspondant pourra regrouper les enveloppes.

Merci.

Pour le comité directeur ASCEE 22
Laëtitia RANNOU